Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260122-2026_01_07-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Délibération n°2026-01-07 | Conseil municipal du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 22 janvier 2026 à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile NAY, Maire.

Présents :

MME CECILE NAY, Maire, M REMI MOAL, MME LAURA THOMAS, M JEAN PERENNOU, Adjoints, M LUC BOURHIS, M DENIS ISSE, MME ANNE TALBOT, MME TIFFANY BIENVENU, MME SABRINA JAFFRE, MME GWENDOLINE GRISON, MME EMILIE COMBOT, MME CHARLINE GENTRIC, M VINCENT PRAT, Conseillers municipaux.

Absents :

M CHRISTIAN MESSEIN

Secrétaire de séance :

M VINCENT PRAT

Membres en exercice : 14

Exposé des motifs :

La Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent sur la restauration du patrimoine historique pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel français devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien.
2 530 projets par an sont accompagnés par la Fondation du patrimoine.
Au niveau de la commune, la fondation a participé au financement de la rénovation de l'ancien presbytère et sa transformation en médiathèque.
Le montant de la cotisation est de 200 € pour les communes de moins de 3 000 habitants.

DELIBERATION

Le Conseil municipal décide :

- DE RENOUVELER l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2026 pour un montant de 200€

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 13	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 22/01/2026
Le Maire,
Cécile NAY